

Transcription de l'interview (4'28) de Danièle ESCANO, chargée de communication à la DRIMM (Séché Environnement), sur l'étanchéité active des casiers (géomembranes) et la récupération des lixiviats et du biogaz.

Une fois que l'on va avoir vérifié l'étanchéité naturelle du sous-sol, on va venir la renforcer en mettant en place, via des travaux de terrassement, des étanchéités supplémentaires en argile. Donc ça c'est un choix qu'on a fait au niveau de notre groupe. On renforce l'étanchéité naturelle imposée par la réglementation, à savoir 5 m d'argile minimum, par 1 m supplémentaire que l'on va compacter pour arriver à un niveau d'étanchéité de 10^{-9} m/s.

Cette étanchéité souterraine, on va lui associer un drain souterrain qui va nous permettre d'aider, toujours pareil, à la circulation d'éventuelles eaux souterraines qui arriveraient quand même jusqu'à cet endroit-là. Une fois toutes ces étanchéités mises en place, on va venir mettre en place ce que l'on appelle une étanchéité active. Elle va vraiment servir à isoler le déchet par rapport au milieu extérieur et elle va également nous permettre de collecter ces fameux jus issus du déchet que l'on appelle les lixiviats.

Cette étanchéité active, la réglementation impose une couche de ce que l'on appelle une géomembrane sur tous les talus et le fond des alvéoles et des casiers. Au niveau de notre groupe en a fait le choix d'en mettre deux. C'est un choix d'entreprise qui a été fait dans son objectif d'inscription et de maîtrise sur le long terme de ces impacts. Et entre les deux couches, on positionne un réseau de surveillance qui va lui aussi nous permettre d'anticiper une éventuelle défaillance. Une fois tous ces éléments mis en place, un bureau d'études va venir pour faire des tests d'étanchéité, vérifier les poses des géomembranes. Tout va être mesuré, identifié, calculé, on va regarder la capacité des géomembranes à se déformer, à résister à d'éventuelles pressions, d'éventuels mouvements de terrain, même si on n'est pas sur une zone à caractère sismique, cela fait partie des données que l'on va regarder. Il faut que l'on soit sûr que notre alvéole soit capable de garantir l'étanchéité parfaite des déchets pendant toute la durée de vie de notre déchet.

Notre déchet, on sait qu'il va mettre une vingtaine d'années à se dégrader. Donc pendant ces 20 ans, il faut que l'on soit sûr de pouvoir maîtriser tous ces impacts, tous ces effets.

Une fois que le bureau d'études a fait tous ces tests, on va mettre en place le réseau dédié à collecter les lixiviats. Donc on va commencer par positionner une couche de drainage, ça va être du galet calibré, sur tout le fond de l'alvéole. Cette couche de drainage va avoir 2 fonctions : drainer les lixiviats, mais aussi protéger les structures d'étanchéité par rapport aux déchets, par rapport un éventuel poinçonnement. Ce drainage va nous permet de collecter tous les lixiviats au niveau d'un point bas, où l'on sera en mesure de les récupérer en continu. La réglementation impose d'avoir maximum 30 cm de lixiviats en fond d'alvéole. Donc il faut être en mesure de les collecter, de les capter en continu.

On a fait le choix également de mettre en place des puits pour récupérer le biogaz avant même de démarrer la mise en exploitation d'une alvéole de stockage. L'objectif étant de pouvoir ériger des puits de récupération du biogaz au fur et à mesure que l'on remplira notre alvéole en déchets, dans l'objectif d'avoir une meilleure stabilité des puits au fil des années.

Une fois tous ces travaux mis en place, un bureau d'études va revenir, va valider l'intégralité des travaux effectués et le dossier sera transmis à notre autorité de tutelle, la DREAL qui est la seule et unique autorité pour pouvoir mettre en exploitation l'alvéole de stockage. Les DREAL ont parfaite compétence pour interdire la mise en exploitation d'alvéoles de stockage qu'elles estimeraient insuffisamment étanches au mal conçues, donc non conforme en terme de maîtrise environnementale.

Extrait de la ressource « Mise en place, gestion et impacts environnementaux d'une ISDND »